DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Afrique du Sud | Double déclaration électronique de Douane (arrivée ET sortie)

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé, **valide au moins 1 mois après la sortie** prévue du pays, et comportant **au moins 3 pages vierges dont 2 face-à-face**.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité.
- Pour que votre déclaration soit enregistrée sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Vol d'arrivée ET de sortie du pays (aller-retour) :**
OU nous transmettre uniquement : aéroports d'arrivée/sortie + pays de provenance et de retour + numéros de vols.

☑ **4 réponses (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**

1/ Quel est le motif du séjour ? (loisirs / affaires / autre à préciser)

2/ Quel est le nom et la ville du 1er hôtel ? (ou de l'agence locale)

3/ Transporterez-vous des marchandises à vendre valant plus de 250€ OU des espèces pour plus de 5000€ :
- Pour l'arrivée dans le pays ? (Oui / Non)
- Pour la sortie du pays ? (Oui / Non)
(Les montants sur compte bancaire ne sont pas demandés. Si un Oui a été répondu, décrire la valeur et la devise).

4/ Le cas échéant **(facultatif)** : en plus de votre adresse email de contact RapideVisa,**à quelle adresse email** devons-nous envoyer (la veille de l'arrivée ET la veille du retour) chaque déclaration de douane ? (par exemple une adresse email personnelle d'un voyageur).

☑ ***Attention :*** *La démarche doit s'effectuer dans les 24h avant l'arrivée ET dans les 24h avant la sortie du pays (ce n'est pas possible plus tôt). Par conséquent, nous vous enverrons par email vos 2 récépissés de déclarations individuelles :*
• Déclaration d'arrivée : la veille de l'atterrissage dans le pays.
• Déclaration de sortie : la veille du vol de retour.
Pour chaque récépissé de déclaration transmis, il sera alors possible de l'imprimer ou de l'enregistrer sur téléphone.